



ENTREPOSAGE ET SERVICES AUXILIAIRES

AUX TRANSPORTS

SOMMAIRE

Employeurs et emplois

- Principaux secteurs employeurs
- •Situation de l'emploi

Exposition aux risques professionnels

- •Estimation de l'exposition aux familles de risque
- •Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur
- •Les écarts significatifs d'exposition aux risques

Les accidents du travail

- •Les données générales
- •Les accidents du travail par tranche d'âge
- •Les accidents du travail par taille d'établissement

Les maladies professionnelles

- •Les données générales
- •Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

Les licenciements pour inaptitude

- •Les données générales
- •Taux d'inaptitude

ATTENTION. Les données sur l'exposition aux risques professionnels et les maladies professionnelles par tableau portent sur un secteur agrégé à un niveau supérieur comprenant également le secteur des transports terrestres et par conduites et comptant en tout 119 854 salarié.es.



Principaux secteurs d'activité employeurs

Entreposage et stockage non frigorifique

Affrêtement et organisation des transports

Services auxiliaires de transports terrestres (gares, péages, aires de stationnement...)

Messagerie, frêt express

Services auxiliaires des transports aériens

Liste exhaustive: https://www.insee.fr/fr/information/2406147

Situation de l'emploi

En Auvergne-Rhône-Alpes (secteur privé - 2016) :		Tous secteurs confondus	Rang du secteur (sur 88)
33 730 salarié.es			21ème
31% de femmes et 69% d'hommes			
Poids du secteur dans l'emploi total : 1% Poids du secteur dans l'emploi intérimaire (ETP*) : 8	%		
Salarié.es en contrat à durée limitée (CDD, intérim, alternance)	8%	17%	54ème
Salarié.es à temps partiel	8%	20%	60ème
Taux d'emploi de travailleur.ses handicapé.es (2017)	4,1%	3,6%	22ème
Taux d'emploi d'apprenti.es	2%	3%	61ème

^{*}équivalent temps plein



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux familles de risques

	Secte	Secteurs d'activité (NAF 38)				
	•	orts et oosage	Tous secteurs			
Contraintes de temps de travail	97%		94%			
Au moins 3 contraintes de temps de travail		64%	45%			
Contraintes de rythme de travail	96%		94%			
Au moins 3 contraintes de rythme de travail		26%	35%			
Contraintes ou ambiances physiques	89%		83%			
Au moins 3 contraintes physiques		(55%)	37%			
Agents chimiques	15%		33%			
Agents chimiques CMR		8%	12%			
Agents biologiques	8%		21%			



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Estimation de l'exposition aux principaux risques du secteur

Auvergne-Rhône-Alpes 2017 Secteurs d'activité (NA 38)	Transports et	entreposage		
	Dénass t de		Contraintes	

Risque	Risques à plus fort taux d'exposition			Obligation de se dépêcher	Horaires atypiques	Contraintes posturales et articulaires	Conduite
Taux d'exposition to	us secteurs confondus	82%	77%	79%	56%	70%	34%
Taux d'exposition du	ı secteur	91%	83%	76%	75%	72%	65%
Taux d'exposition	Hommes	91%	80%	75%	74%	78%	78%
par sexe	Femmes	92%	88%	78%	76%	61%	41%
	Moins de 30 ans	98%	85%	84%	75%	70%	50%
Taux d'exposition par âge	30 à moins de 50 ans	89%	85%	78%	75%	72%	65%
	50 ans et plus	93%	74%	64%	74%	72%	76%
Taux d'exposition	Conducteurs de véhicules	91%	82%	71%	71%	77%	97%
dans les principales familles	Agents adm. com. transports tourisme	89%	90%	80%	64%	50%	27%
professionnelles du	Employés adm FP (cat C) - non titul.	91%	84%	70%	92%	77%	63%
secteur	ONQ de la manutention	91%	68%	83%	68%	93%	37%
(données	OQ de la manutention	92%	72%	80%	61%	87%	72%
nationales)	Agents d'exploitation des transports	93%	73%	85%	63%	66%	35%
	Moins de 10 salariés	84%	90%	78%	64%	69%	64%
Taux d'exposition	10 à 49 salariés	90%	86%	77%	70%	70%	69%
par taille de	50 à 249 salariés	92%	79%	78%	79%	80%	66%
l'établissement	250 à 499 salariés	ns	ns	ns	ns	ns	ns
	500 salariés ou plus	94%	84%	80%	82%	77%	61%



Exposition aux risques professionnels

Source: DGT-Dares, enquête SUMER 2017 - traitement Direccte Auvergne-Rhône-Alpes Champ : Ensemble des salariés du secteur privé et de la mutualité sociale agricole

Les écarts significatifs d'exposition aux risques

	Secteurs d'activité (NAF 38)					
	Transports et <u>entreposage</u>	Tous secteurs	Ecart			
Conduite	65%	34%	+29			
Horaires atypiques	75%	56%	+19			
Absence de repos hebdomadaire de 48h consécutives	32%	17%	+15			
Manutention manuelle de charges	46%	35%	+11			
Horaires variables	52%	42%	+10			
Rythme imposé	91%	82%	+9			
Nuisances thermiques	29%	20%	+9			



Accidents du travail (AT)

Sources: CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

		Année 2012 Femmes Hommes Total					
Se	Secteurs d'activité (NAF88)		Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en	Entreposage et serv. aux. de transports	450	1 742	2 192	412	1 672	2 084
1ère indemnisation	Tous secteurs	27 880	61 166	89 046	29 274	55 418	84 692
Indice de fréquence	Entreposage et serv. aux. de transports	49,5	89,4	76,7	39,2	71,9	61,7
maice de frequence	Tous secteurs	26,3	57,8	39,9	27,2	51,5	37,0
Taux de fréquence	Entreposage et serv. aux. de transports	30,6	48,8	43,5	25,0	42,7	37,5
raux de frequence	Tous secteurs	19,3	28,8	24,9	19,0	25,6	22,9
Taux de gravité	Entreposage et serv. aux. de transports	2,5	3,2	3,0	2,1	3,3	3,0
Taux de gravite	Tous secteurs	1,4	1,9	1,7	1,5	1,8	1,7
Indice de gravité	Entreposage et serv. aux. de transports	15,8	31,5	26,9	12,8	23,8	20,6
muice de gravite	Tous secteurs	12,2	23,8	19,1	10,1	20,2	16,0

Evolution entre 2012 et 2016

Se	cteurs d'activité (NAF88)	Femmes	Hommes	Total
Nombre d'AT en	Entreposage et serv. aux. de transports	- 8%	- 4%	- 5%
1ère indemnisation	Tous secteurs	+ 5%	- 9%	- 5%
T	Entreposage et serv. aux. de transports	- 18%	- 12%	- 14%
Taux de fréquence	Tous secteurs	- 1%	- 11%	- 8%
Indias do gravitá	Entreposage et serv. aux. de transports	- 19%	- 24%	- 24%
Indice de gravité	Tous secteurs	- 17%	- 15%	- 16%

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées



Accidents du travail (AT)

Sources: CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Accidents du travail par tranche d'âge

		Répartition de	n des effectifs du secteur (2016)				A	Γen 1ère indem	nisation (201	6)
	pars	sexe	р	ar tranche d'âg	е	secteurs (2016)	Nombre R			Répartition
	femmes	hommes	femmes	hommes	total	total	femmes	femmes hommes Total		Total
Total	31%	69%	100%	100%	100%	100%	412	1 672	2 084	100%
- 20 ans	26%	74%	1%	1%	1%	2%	(s)	(s)	27	1%
20 à 29 ans	33%	67%	18%	17%	17%	21%	129	442	571	27%
30 à 39 ans	33%	67%	29%	27%	28%	24%	115	540	655	31%
40 à 49 ans	30%	70%	29%	30%	30%	26%	97	395	492	24%
50 à 59 ans	28%	72%	20%	23%	22%	23%	62	247	309	15%
60 ans et plus	37%	63%	3%	2%	2%	4%	(s)	(s)	28	1%

	Tau	ux de fréquenc	е	Indice de gravité			
		Année 2016			Année 2016		
	femmes	hommes	Total	femmes	hommes	Total	
Total	25,0	42,7	37,5	12,8	23,8	20,6	
- 20 ans	(s)	(s)	99,0	(s)	(s)	139,3	
20 à 29 ans	42,7	67,4	59,6	7,6	12,0	10,7	
30 à 39 ans	25,8	51,8	44,0	11,0	26,4	21,8	
40 à 49 ans	20,0	33,5	29,5	19,2	24,0	22,6	
50 à 59 ans	17,3	27,2	24,4	11,5	26,7	22,4	
60 ans et plus	(s)	(s)	18,2	(s)	(s)	13,0	

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total



Accidents du travail (AT)

Sources: CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Evolution par tranche d'âge entre 2012 et 2016

		Nombre	Nombre d'accidents du travail			Taux de fréquence			Indice de gravité		
		Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	
Total		- 8%	- 4%	- 5%	- 18%	- 13%	- 14%	- 19%	- 24%	- 24%	
- 20 aı	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	
20 à 2	29 ans	- 9%	- 15%	- 14%	- 18%	- 20%	- 20%	- 65%	- 60%	- 61%	
30 à 3	9 ans	- 21%	+ 3%	- 3%	- 22%	+ 2%	- 3%	- 10%	+ 25%	+ 18%	
40 à 4	l9 ans	- 12%	- 14%	- 14%	- 17%	- 17%	- 17%	+ 2%	- 44%	- 37%	
50 à 5	i9 ans	ns	+ 34%	+ 40%	ns	+ 2%	+ 7%	ns	- 20%	- 18%	
60 ans	s et plus	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	ns	

ns= non significatif car moins 100 personnes

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total



Accidents du travail (AT)

Sources: CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016, CNAM DARES 2012 et 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Accidents du travail selon la taille d'établissement

	Répartition des effectifs salariés	Nb d'AT en 1ère indemnisation		Répartition des AT	Taux de fréquence		Indice de gravité	
	2016	2012	2016	2016	2012	2016	2012	2016
Entreposage et services auxiliaires aux transports	100%	2 192	2 084	100%	43,5	37,5	26,9	20,6
1 à 9 salariés	10%	87	93	4%	16,2	16,3	17,9	16,1
10 à 49 salariés	31%	478	558	27%	30,3	30,8	18,2	23,8
50 à 99 salariés	20%	348	362	17%	30,5	33,2	21,8	18,6
100 salariés et +	39%	1 273	1 063	51%	71,2	50,9	31,3	19,5
Tous secteurs	100%	89 046	84 692	100%	24,9	22,9	19,1	16,0
1 à 9 salariés	23%	15 771	14 221	17%	17,2	15,9	16,0	11,4
10 à 49 salariés	29%	31 476	30 388	36%	28,7	27,1	20,2	19,1
50 à 99 salariés	13%	15 031	14 874	18%	32,0	30,1	19,7	18,7
100 salariés et +	36%	26 172	24 679	29%	24,1	20,7	16,6	12,6

Evolution des accidents du travail selon la taille d'établissement

	Nombre d'accidents du travail	Taux de fréquence	Indice de gravité
Total	- 5%	- 14%	- 24%
1 à 9 salariés	+ 7%	0%	- 10%
10 à 49 salariés	+ 17%	+ 2%	+ 31%
50 à 99 salariés	+ 4%	+ 9%	- 15%
100 salariés et +	- 16%	- 29%	- 38%

Indice de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement pour 1 000 salariés

Taux de fréquence = nombre d'accidents en premier règlement par million d'heures salariées

Taux de gravité = nombre de journées d'incapacités temporaires (arrêt de travail) pour 1 000 heures salariées

Indice de gravité = Somme des taux d'incapacité permanente par million d'heures salariées

Ecart significatif par rapport au total



Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016

Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

	Nombre de MP	No	ombre de MP	Evolution des	Poids du	Poids du
Secteurs d'activité (NAF 88)	en 1ère		en 1ère	MP en 1ère	secteur dans	secteur
	indemnisation	in	demnisation	indemnisation	le total des MP	dans
Sected 5 d activité (NAI 66)					imputables	l'emploi
	(2012)		(2016)	2012/2016	(2016)	total
Entreposage et serv. aux. de transports	78		95	ns	2%	1%
Tous secteurs	5 937		5 861	-1%		

Secteurs d'activité (NAF 88)	Part des femmes dans les MP en 1ère indemnisation (2016)		Part des femmes dans l'effectif salarié (2016)
Entreposage et serv. aux. de transports	44%	20%	31%
Tous secteurs	48%	35%	47%

	Journées d'arrêt										
Secteurs d'activité (NAF88)	Année 2012				Année 2016		Evolution 2012/2016				
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		
Entreposage et serv. aux. de transports	9 442	10 430	19 872	11 156	11 523	22 679	+ 18%	+ 10%	+ 14%		
Tous secteurs	699 578	688 315	1 387 893	730 029	732 411	1 462 440	+ 4%	+ 6%	+ 5%		



Maladies professionnelles (MP)

Sources : CARSAT Auvergne et CARSAT Rhône-Alpes, 2012 et 2016 - INSEE RP 2016 Champ : établissements et salariés du régime général, Auvergne-Rhône-Alpes

Les troubles musculo-squelettiques (TMS)

	Nombre de MP en 1ère indemnisation Troubles musculo-squelettiques (Tableaux 57 69 79 97 98)										Poids du secteur dans l'emploi total
Secteurs d'activité (NAF 38)		Année 2012			Année 2016		Evol	ution 2012/2	016	2016	2016
ocolears a activité (IAI 50)	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total		2010
Transports et entreposage	84	133	217	90	163	253	+ 7%	+ 23%	+ 17%	5%	6%
Tous secteurs	2 406	2 245	4 651	2 397	2 246	4 643	0	0	0		



Licenciements pour inaptitude

Sources: Pôle Emploi Auvergne-Rhône-Alpes - SISP 2016 / Recensement de la population 2016

Champ: Demandeurs d'emploi et actifs ayant un emploi, Auvergne-Rhône-Alpes

Les données générales

	Nombre	d'inscripti	ons suite à	licencieme	ent pour ina 2019	ptitude		Poids du secteur dans	secteur dansles inscriptions	Poids du secteur dans
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Evolution totale 2016-2019	les inscriptions (2016)		l'emploi total (2016)
Entreposage et serv. aux. de transports Tous secteurs (1)	73 5 390	130 4 627		_		272 12 503		2%	2%	6%

Taux d'inaptitude

	Taux d'inap	titude selon le	sexe (2016)
	Femmes	Hommes	total
Entreposage et serv. aux. de transports	0,7%	0,6%	0,6%
Tous secteurs (1)	0,5%	0,4%	0,4%

Ecart significatif secteur/tous secteurs

	Taux d'inaptitude selon l'âge (2016)									
	Personnes	Personnes	Personnes	Personnes	Personnes					
	de 20 à 29	de 30 à 39	de 40 à 49	de 50 à 59	de 60 ans et	Total				
	ans	ans	ans	ans	plus					
Entreposage et serv. aux. de transports	0,4%	0,5%	0,7%	0,6%	2,3%	0,6%				
Tous secteurs (1)	0,2%	0,4%	0,4%	0,6%	1,3%	0,4%				

⁽¹⁾ Le sexe ou le secteur d'activité n'est pas renseigné pour 1% des inscrits

^{*} Taux d'inaptitude = Nombre d'inscriptions à Pôle Emploi suite à un licenciement pour inaptitude dans l'année / Actifs ayant un emploi au 1er janvier



Les enseignements (1/3)

Le secteur de l'entreposage et services auxiliaires aux transports compte 33 730 salarié.es en région ARA en 2016. Il est à dominante masculine (69% des salariés) et comporte une part plus élevée de salarié.es de 30 à 49 ans que dans l'ensemble des secteurs (58% contre 50%). Il se caractérise par son poids de 8% dans l'emploi en intérim en région en équivalent temps plein alors qu'il représente 1% de l'ensemble des emplois.

Un cumul des contraintes de temps et des contraintes physiques caractérise le secteur de l'entreposage

Dans un ensemble formé avec le secteur des transports terrestres et par conduites, près de 9 salarié.es sur 10 sont exposé.es aux contraintes physiques (contraintes posturales et articulaires...), de rythme de travail (rythme imposé, obligation de se dépêcher...) et aux contraintes de temps de travail (dépassement de l'horaire officiel...).

Les deux secteurs regroupés se caractérisent toutefois par la part de salarié.es cumulant au moins 3 contraintes de temps de travail (64% contre 45% pour l'ensemble des salarié.es) et 3 contraintes physiques (55% contre 37%). Comme dans de nombreux secteurs, le dépassement plus ou moins fréquent de l'horaire officiel hebdomadaire est la 1ère de ces contraintes de temps (83%). S'y ajoutent de façon plus caractéristique des horaires atypiques (75% contre 56%) et variables (52% contre 42%) et l'absence de repos hebdomadaire de 48 heures

consécutives (32% contre 17%). De la même façon, si les contraintes posturales et articulaires sont les plus fréquentes (72%), la manutention manuelle de charges (46% contre 35%) et les nuisances thermiques (29% contre 20%) sont des contraintes physiques auxquelles les salarié.es sont plus souvent exposé.es qu'en moyenne régionale.

D'après les données nationales, les ouvrier.es dits non qualifié.es (ONQ) et qualifié.es (OQ) de la manutention font partie des principaux métiers, principalement occupés par des hommes, de l'ensemble des transports et entreposage. Ils sont particulièrement exposés aux contraintes posturales et articulaires (93% et 87%) dans un contexte où l'obligation plus ou moins fréquente de se dépêcher pour faire son travail concerne 8 salariés sur 10. De plus, les OQ de la manutention sont 72% à conduire des engins de levage (contre 35% tous secteurs confondus qui conduisent dans leur métier).

Un manque d'autonomie fortement ressenti

Des facteurs notables d'exposition aux risques psycho-sociaux existent dans l'ensemble transports et entreposage. Il est le 1^{er} où le manque d'autonomie pour faire son travail est cité par les salariés (64% des salariés contre 55% en moyenne). Il est aussi un des ensembles où le manque de soutien social (de la hiérarchie, des collègues) est le plus ressenti (51% contre 48%).



Les enseignements (2/3)

3ème secteur le plus accidentogène pour les hommes

En 2016, 2 084 accidents du travail (AT) imputables au secteur de l'entreposage et services auxiliaires aux transports ont fait l'objet d'une première indemnisation. Cela place le secteur dans les 10 secteurs de plus de 10 000 salarié.es où la part des accidents ramenés aux heures de travail est la plus élevée en région (taux de fréquence (TF) =37,5 contre 22,9 en moyenne régionale). Ce taux est plus élevé parmi les salarié.es de moins de 40 ans. Il est également, après les secteurs des travaux de construction spécialisés et des activités liés à l'emploi, le 3ème secteur où le risque d'AT est le plus élevé pour les hommes (TF= 42,7).

Le taux de fréquence des AT dans le secteur est supérieur à la moyenne régionale quelle que soit la taille des établissements et augmente avec la taille des établissements. Il atteint son sommet dans ceux de 100 salarié.es et plus (TF = 50,9).

Les indicateurs de gravité des AT du secteur sont moins bons qu'en moyenne régionale. La part des jours d'arrêt générés par les AT et les séquelles physiques permanentes occasionnées sont en effet plus élevées (respectivement taux de gravité (TG) = 3,0 contre 1,7 et indice de gravité (IG) = 20,6 contre 16).

Par rapport à l'année 2012, l'année 2016 constitue cependant une amélioration pour le secteur. Le taux de fréquence des AT a reculé de 14% et l'indice de gravité a parallèlement baissé de 24%. Les salarié.es de 20-29 ans sont, dans les deux cas, ceux pour lesquels ce recul est le plus important. Il en est de même dans les

établissements de plus de 100 salarié.es (TF = -29% et IG = -38%). Les maladies professionnelles indemnisées (MP) imputables au secteur sont au nombre de 95 en 2016 avec 22 679 jours d'arrêt occasionnés. Cela correspond à une hausse des jours d'arrêt de 14% par rapport à 2012 (+5% pour le total des MP). L'ensemble formé avec le secteur des transports terrestres et par conduite indique un accroissement de 17% des MP liées aux troubles musculo-squelettiques (TMS).

Le taux des inaptitudes en provenance du secteur plus élevé qu'en moyenne régionale

Même s'il est difficile de savoir la part qui est d'origine professionnelle et qu'il faut donc en relativiser la portée, les inaptitudes au poste prononcées par les médecins du travail peuvent donner un indice de l'état des conditions de travail dans un secteur d'activité par leur volume et leur tendance sur longue période. Elles sont abordées ici au travers des inscriptions à Pôle emploi suite à licenciement pour ce motif générée par un secteur d'activité. En 2016, elles étaient au nombre de 203 en provenance du secteur de l'entreposage et services auxiliaires aux transports puis 272 en 2019, soit une augmentation de 34% contre 25% tous secteurs confondus.

Le fait de rapporter les personnes inscrites à Pôle emploi suite à licenciement pour inaptitude dans l'année au nombre d'actifs en emploi au 1er janvier est une façon d'estimer les secteurs où le



Les enseignements (3/3)

risque d'inaptitude est le plus fréquent. En 2016, le taux d'inaptitude ainsi mesuré est de 0,6% contre 0,4% tous secteurs confondus. Cette proportion est supérieure pour les femmes comme pour les hommes. Elle est également supérieure dans presque toutes les tranches d'âge.